FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIIL 2024

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-40-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Délibération n°2024-40

Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 1
Objet : Demandes de subvention pour la Maison France Services

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 **Membres présents : 20** **Pouvoirs : 7** **Suffrages exprimés : 27**

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPELLA.

Étaient représentés :
M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus précisément sa compétence en matière de politique des services aux publics ;

VU la politique conduite par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure visant à consolider et à développer des services nécessaires au maintien des populations sur le territoire communautaire ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-40-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

VU la déclinaison de cette politique à travers la gestion, le financement et l'animation de la Maison France Services ;

ATTENDU que la Maison France Services accueille, aide et oriente tous les publics concernés par l'ensemble des organismes signataires de la convention de collaboration présents sur le territoire ;

ATTENDU que le montant des dépenses au titre de l'année 2024 au regard du fonctionnement de la structure est estimé à hauteur de 138 069 € ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-après exposé :

Budget prévisionnel

Période du 1er janvier au 31 décembre 2024

DEPENSES	Montant TTC	
ACHATS	**2 000 €**	
Fournitures diverses	1 000 €	
Fournitures administratives	1 000 €	
CHARGES EXTERNES	**8 377 €**	
Maintenances équipements	3 500 €	
Frais photocopieurs	850 €	
Télécommunications	2 500 €	
Déplacements	1 527 €	
CHARGES DE PERSONNEL (1)	**127 692 €**	
Rémunération de personnel (brute) et charges sociales	127 692 €	
TOTAL DEPENSES	**138 069 €**	
PRODUITS	**Montant**	**%**
ETAT FNADT	20 000 €	14,49%
ETAT FONDS NATIONAL France SERVICES (FNFS)	20 000 €	14,49%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	6 000 €	4,35%
Partenaires financiers	**46 000 €**	***33,32%***
Autofinancement - Communauté de communes	**92 069 €**	***66,68%***
TOTAL PRODUITS	**138 069 €**	**100%**

(1) Agents d'accueil, personnel d'entretien, suivi comptable et administratif

Ceci exposé,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De se prononcer sur le plan de financement portant engagement des financeurs à hauteur de 33,32 %,

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions afférentes,

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-40-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- De préciser que ces demandes pourront être reconduites dans les années futures,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

FORCALQUIER • LURE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Acte publié le : 12 AVR. 2024